

Le point sur...

Le dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement

(New York, 3 et 4 octobre 2013)

www.diplomatie.gouv.fr

« Si nous sommes là aujourd'hui, c'est parce que nous sommes tous conscients de l'importance de l'enjeu des migrations pour le développement. Depuis le dernier Dialogue de 2006, la mobilité régionale et internationale s'est encore accrue. Cela constitue à la fois un défi et des opportunités pour les pays de départ, de transit et d'accueil des migrants. [...]

Forte de cette expérience, la France entend que le rôle des migrants dans le développement de leur pays d'origine soit pleinement reconnu dans le cadre des objectifs du développement durable que nous avons commencé de discuter. Comment ? [...] Par une insertion transversale de l'enjeu des migrations dans l'agenda post-2015.

Cette insertion pourrait se traduire par l'élaboration de cibles spécifiques liées aux migrations, qui s'appliqueraient à chaque grand objectif thématique du prochain agenda du développement : santé, éducation, emploi notamment. »

Jean-Marc Châtaigner, directeur général adjoint de la mondialisation, du développement et des partenariats au ministère des Affaires étrangères, lors de son intervention en session plénière



Les 3 et 4 octobre 2013 s'est tenu en marge de la 68^e session de l'Assemblée générale des Nations unies le deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement (DHN). 100 États étaient présents (dont 45 avaient délégué un membre de leur gouvernement). La délégation française était conduite par Jean-Marc Châtaigner, directeur général adjoint de la mondialisation, du développement et des partenariats du ministère des Affaires étrangères (MAE). Elle comprenait, en outre, des experts du MAE, de l'Agence française de développement (AFD) et du ministère de l'Intérieur.



Jean-Marc Châtaigner, directeur général adjoint de la mondialisation, du développement et des partenariats au MAE, lors de son intervention à New York le 3 octobre 2013.
© UN Photos/Ryan Brown

En plus de la délégation officielle, étaient présents au DHN à titre d'observateurs des représentants du Forum des organisations de solidarité internationale issues des migrations (FORIM), de France Libertés, du Mouvement Utopia et d'Emmaüs international.

Le DHN s'est conclu par l'adoption d'une déclaration. Les États y reconnaissent la réalité multidimensionnelle des migrations et l'importante contribution des migrants au développement des pays d'origine, de transit et de destination. Les États s'engagent de même en faveur d'un agenda « migrations internationales et développement » qui respecte les droits de l'homme et tend à améliorer l'efficacité des institutions en place, tout en promouvant des partenariats aux niveaux régional et mondial.

La délégation française a souligné la nécessité d'introduire l'enjeu des migrations dans l'agenda du développement post-2015 et de valoriser le rôle des migrants dans le développement.

Ce qu'il faut savoir

■ **Le DHN est une conférence internationale qui rassemble des représentants des États et, à titre d'observateurs, des organisations internationales et de la société civile.** Le DHN 2013 s'est conclu par une déclaration finale négociée qui, sans être contraignante, fixe un agenda pour les prochaines années en matière de migrations internationales et de développement.

■ **La stratégie française rénovée dans le domaine de la mobilité, des migrations et du développement, confirmée par la décision n°15 du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 31 juillet 2013, a comme fil conducteur l'édification d'un partenariat pour le développement avec les organisations de la diaspora, les autorités des pays d'origine, le secteur privé et la société civile.** Cette politique se décline autour de quatre axes complémentaires :

- soutenir le potentiel de solidarité des migrants (notamment en aidant les associations issues des diasporas à mener des projets) ;
- soutenir le potentiel d'investissement des migrants ;
- renforcer les capacités des pays du Sud à intégrer la mobilité et la migration dans leurs stratégies nationale et locales de développement ;
- contribuer aux dialogues internationaux et à la production de connaissances.



Une table ronde a été organisée le 4 octobre, par le Nigéria et la Suisse, sur le renforcement des partenariats et de la coopération sur les migrations internationales. © UN Photos/Rick Bajornas

Le Dialogue de haut niveau s'est déroulé en quatre tables rondes thématiques, portant sur l'agenda du développement post-2015, la protection des droits des migrants, les partenariats et les accords de mobilité de travailleurs.

■ **L'insertion des migrations dans l'agenda du développement pour l'après 2015**

Dans la déclaration finale, les États ont reconnu « que la mobilité humaine est un facteur clé pour le développement durable qui devrait être adéquatement pris en compte dans l'élaboration de l'agenda du développement pour l'après 2015 ».

Les États se sont accordés sur la nécessité de mener des études précises relatives aux impacts de la migration sur certains secteurs clés du développement durable (santé, éducation, emploi), pour proposer des objectifs et des indicateurs précis (par exemple mesurant les coûts des transferts d'argent et des recrutements de travailleurs migrants).

■ **Les droits des migrants**

L'Union européenne et la France ont souligné l'universalité des droits de l'homme et la transversalité de cette priorité dans toute politique migratoire. Ils ont aussi appelé à lutter contre la traite des êtres humains et à favoriser l'émergence d'une migration régulée, bénéfique aux pays d'accueil et de départ ainsi qu'aux migrants.

La déclaration finale accorde une grande importance aux droits des migrants, quel que soit le statut administratif de la personne. Elle souligne notamment la vulnérabilité des femmes et des enfants et la nécessité de lutter contre le racisme et les trafics d'êtres humains.

■ **Les partenariats**

Les États ont convenu qu'il fallait renforcer les processus et institutions existants pour mettre en œuvre un agenda des migrations internationales qui inclut le développement et respecte les droits de l'homme.

Le rôle et l'importance du Forum mon-

dial sur les migrations et le développement, des processus consultatifs régionaux et du Groupe mondial des migrations (GMG, groupe des agences onusiennes et organisations internationales s'occupant de migrations) sont appelés à être renforcés. De nombreux États, dont la France, ont souligné le rôle essentiel de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) en tant qu'organisation chef de file sur les migrations internationales.

■ **La mobilité régionale des travailleurs**

Les États, qu'ils soient d'origine ou d'accueil, ont reconnu de manière générale l'utilité d'une immigration régulière tenant compte de la situation des marchés du travail. Plusieurs États d'origine des migrants, à l'instar du Maroc, ont plaidé pour une gestion partenariale des migrations professionnelle dans le cadre d'accords avec les pays d'accueil.

Retrouvez en ligne les orientations de la politique française en matière de mobilité, migration et développement

www.diplomatie.gouv.fr/fr/photos-videos-et-publications/publications/enjeux-planetaires-cooperation/etudes-20720/article/mobilite-migration-et

→ **POUR ALLER PLUS LOIN**

Le texte de la déclaration finale

www.franceonu.org/IMG/pdf/A_68_L5declarationDHNFR.pdf

Le site de la mission française auprès de l'ONU

www.franceonu.org/la-france-a-l-onu/espace-presse/interventions-en-seance-publique/autres-instances/article/3-octobre-2013-dialogue-de-haut

Le site du ministère des Affaires étrangères

www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/aide-au-developpement-et/gouvernance-democratique/mobilite-migration-et/article/comprendre-les-enjeux-de-la

**Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats
Direction du développement et des biens publics mondiaux
Sous-direction de la gouvernance démocratique**

Pierre Robion – pierre.robion@diplomatie.gouv.fr
27, rue de la Convention, CS 91533, 75732 Paris cedex 15

